

# LABELS

La Fédération française d'Haltérophilie - Musculation a institué des labels pour améliorer les conditions d'accueil et la qualité des services offerts par ses associations affiliées et valoriser les structures s'inscrivant dans une démarche de qualité. Ces labels visent à développer la qualité des prestations proposées.

Cette labellisation s'appuie sur des référentiels d'activités réalisés autour de trois grands axes :

- La formation
- La structuration et la qualité
- La communication et la promotion

Les labels de la FFHM sont accessibles aux associations affiliées à la FFHM depuis au moins un an.

La FFHM met en place les Labels « Coach Musculation » ; « École d'haltéro » et « Santé-Musculation-Bien-être » et.

Ces labels visent à développer la structuration des clubs par la mise en place de services de qualité pour ses adhérents.

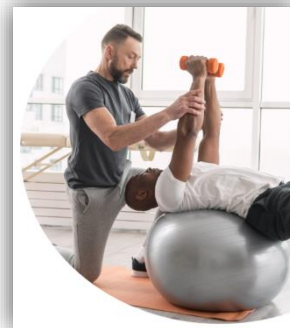


**Le label « COACHING MUSCULATION »** est attribué à toute structure qui respecte :

- Lorsque la structure possède un site Internet : y placer un lien vers le site fédéral afin de mettre bien en vue les outils mis à disposition par la FFHM.

- Faire apparaître l'appellation « Club FFHM labellisé COACHING MUSCULATION » et son logo en respectant la charte graphique sur tous les

documents à usage du grand public, des collectivités et dans les articles de presse concernant ce label.



**Le label « ÉCOLE D'HALTÉRO »** est attribué à toute structure qui respecte :

- Les conditions générales d'obtention définies à l'article 3 du règlement des labels de la FFHM- Les conditions spécifiques suivantes :

- Avoir du personnel d'encadrement compétent, salarié ou non, ayant un diplôme reconnu (d'état ou fédéral) ;

- Proposer un panel d'activités promouvant les disciplines de la FFHM et dans le cas présent les activités liées à la compétition ou à la préparation physique et à l'entretien ;

- Proposer un suivi individualisé ou des fiches types de programme dans le but de rendre autonome les adhérents ;



- Utiliser les programmes pédagogiques de la fédération (Halter' et go, Soulève le monde, documents école française d'haltérophilie) ;
- Proposer des informations sur la santé (alimentation, échauffement, hydratation, conduites à risque...)
- Proposer des formations internes ou externes (fédérales....) aux adhérents pour les impliquer dans la vie du Club (aide à l'encadrement, acquisition des gestes de premières urgences...);
- Proposer des créneaux horaires spécifiques pour les jeunes ;
- Mettre en place des actions avec les établissements scolaires ;
- Mettre en place des actions de promotions en direction des jeunes (exemple : Haltéro tour) ;
- Participer aux animations U11-U13 ;
- Être signataire de la charte d'engagement contre le dopage ;
- Disposer de matériels variés (petit matériel et appareils...)
- Participer aux compétitions proposées par la Fédération ou les structures décentralisées ;
- Être en relation avec des partenaires du secteur médical ;
- Disposer de vestiaires - douches collectifs ou non...



Le label « **SANTÉ-MUSCULATION-BIEN-ÊTRE** » est attribué à toute structure qui respecte :

- Les conditions générales d'obtention définies à l'article 3 du règlement des labels de la FFHM
- Les conditions spécifiques suivantes :
  - Avoir du personnel d'encadrement compétent, salarié ou non, ayant un diplôme reconnu (d'Etat ou fédéral) ;
  - Proposer un panel d'activités promouvant les disciplines de la FFHM et dans le cas présent les activités liées à la santé, au bien-être et à la forme ;
  - Proposer un suivi individualisé et/ou collectif ou des fiches types de programme ;
  - Proposer des informations sur la santé (alimentation, échauffement, hydratation, conduites à risque...)
  - Proposer des créneaux horaires spécifiques et/ou une large amplitude horaire dans la journée et la semaine ;
  - Mettre en place une procédure d'accueil des nouveaux adhérents (entretien, questionnaire, prise en compte des objectifs et des pathologies, mise en place d'une évaluation initiale puis des évaluations régulières) ;
  - Utiliser les programmes pédagogiques de la fédération (fiches musculations, carnet silhouette haltèr' ) ;
  - Être signataire de la charte d'engagement contre le dopage ;
  - Participer aux formations et aux certifications de la FFHM (Brevets fédéraux, certification silhouette halter' ) ;
  - Disposer de matériels variés (petit matériel et appareils) en cardio-training, en musculation et en bien-être (sauna...)
  - Être en relation avec des partenaires du secteur médical ;
  - Disposer de vestiaires - douches collectives ou non...



**Ces labels sont attribués pour deux années.**

